

4422

Paris 7 février 1883.

PRÉSIDENCE
DU SÉNAT

Chère et honorée Marquise

L'opéra qui te séduit tous au et
 l'air vif de figline, vous débarrasseront
 de votre chagrin. Vous êtes bien heureuse
 d'avoir échappé aux fêtes carnavalesques
 et aux confetti de Milan, ah combien
 je désirerais me soustraire aux tristes
 choses qui se passent dans le monde
 politique de Paris. - Vous digrinez-vous
 avec une rapidité dont vous ne pouvez
 vous faire une idée, car je ne puis me
 d'écarter de cette lamentable conviction
 que la France a été !

Laissons, ces trois perspectives, et
revenons à votre acte de dernière
volonté. Vous êtes dans l'obligation
de nommer un légataire universel
car autrement aux termes de la loi
votre père et votre frère seraient
de plein droit saisis de tout vos
biens du jour de votre décès. Et
vous voulez réserver l'un à la réserve
légale, l'autre à une portion viagère
pendant la vie de son père. Il
y aurait, vous le reconnaîtrez, une
singulière anomalie, à laisser
à vos héritiers naturels, l'adminis-
tration, l'emploi de vos biens, et de
les réduire à la qualité de
légataires à titre particulier. Il
n'y a rien au contraire d'anormal
à désigner un légataire universel

en ne lui imposant au réalité, que
la charge de liquider la succession.
Sans rien lui laisser. Le fœtus le
produit très souvent, c'est le moyen
d'avoir un époux sans testamentaire
non limité dans la durée de son
mandat.

Quoique convaincu que mon nom
à titre de légataire universel, dans votre
testament est inutile, car il y aura
long temps que j'y promènerai dans
les Champs Élysées, quand vous paierai
votre tribut, je n'en fais pas moins
reconnaître de ce témoignage
de haute estime, et j'accepte. Il
vous faudra, toutefois, ne pas négliger
de mettre Mr Britton au courant de
vos volontés pour l'ajustement de
la réalisation des immeubles etc
après la satisfaction donnée à tout.

les legs. A cet effet, vous pourrez joindre
à votre testament une lettre cachetée
d'annonçant vos ordres. —

Le perliste à dire que vous devez
poster la pension de George à 15,000 f
voilà pourquoi. Vous redouter les disappara
tions et surtout que votre fortune
aille dans des mains indignes. Et
en élevant la pension, ou la déclarant
incellible et insaisissable, vous lui assurez
une existence honorable, et vous faites échapper
le capital (soit plus de 300,000 f) aux
versatiles de l'entourage. Sûrement vous
avez soin d'ajouter au legs de 15,000 f le
reste, qu'après son décès, le capital sera
rennis à l'assistance publique de Paris.
Ce qui serait préférable, serait de liquer
le capital à cette institution, à la charge
de payer la pension à votre fils. Au
surplus, avant de faire définitivement
votre testament, si vous le voulez, vous
me soumettez le projet, auquel je

PRÉSIDENCE
DU SÉNAT



serai les corrections de forme que
la légèreté impose.

Tous nos amis sont en bonne
santé. Babbiarella a posté bonheur
à Magnin. Pabot va mieux.
Lafayette est toujours auprès de
auprès de dames, or sitient magni
fréquemment à table. Claude regrette
amèrement de n'avoir pu se rendre
à votre aimable invitation de l'actonau
Ouvrier, et projette, au cas d'irrigil, un
d'hablissement sur le bord de la
de l'anne. — Tous vous adressent
par mon intermédiaire, leurs compli
ments affectueux. Et votre père malgré
les doléances, se comporte bien.

1588
N'était la situation politique
son équilibre serait parfait.

Mille amitiés à Mr Martelli
et à vous, bon chère Marguerite
ce qu'il y a de mieux dans mon
œuvre.

E. L. Royce